

CAPA MOUVEMENT INTRA DES CPE **JEUDI 4 JUIN 2015**

Un certain nombre de points que nous allons aborder dans cette déclaration ont déjà été évoqués lors du GT vœux et barèmes/postes spécifiques mais comme chaque année, les CPE sont confrontées aux mêmes difficultés, il est donc du devoir des élus de les rappeler jusqu'à ce que ces difficultés disparaissent.

Nous regrettons, comme les années précédentes, que les CPE n'aient pu faire leurs vœux dans les meilleures conditions en raison de l'affichage erroné des postes vacants sur le serveur SIAM : tout d'abord, les postes libérés à l'inter n'ont pas été indiqués alors qu'ils étaient connus à l'ouverture du serveur et, si il nous a déjà été répondu que cette difficulté ne serait pas du ressort de l'académie, nous ne comprenons pas pourquoi ce problème n'est pas résolu puisqu'il se répète chaque année. C'est soit de la mauvaise volonté (ce que nous ne pouvons imaginer) soit un manque de compétence qu'il serait enfin temps de pallier.

Ensuite, la liste des postes bloqués pour les stagiaires n'ayant pas été communiquée dans les temps par l'Inspection vie scolaire, nombre de CPE ont formulé des vœux qui se sont par la suite révélés inutiles.

Lors du GT de vérification des barèmes, l'Inspection vie scolaire a, une nouvelle fois, expliqué la difficulté de choisir les postes. Pourtant, tous les postes bloqués, à l'exception d'un seul, l'étaient déjà l'année dernière. Il aurait été plus simple de réaliser un « copier/coller » et de transmettre dans les délais la liste des berceaux 2015-2016 !

On peut aussi s'interroger sur le choix qui est fait de sélectionner comme berceaux chaque année les mêmes établissements scolarisant un public considéré comme plus privilégié. Si on peut comprendre qu'il n'est pas utile d'envoyer les stagiaires dans les établissements les plus difficiles de l'académie, nous contestons ces choix car, outre le fait que l'équipe des CPE ne se stabilise pas, ce sont surtout des établissements qui seraient très demandés s'ils étaient réinjectés dans le mouvement : le lycée Claude Monet, enfin débloqué après plusieurs années de préemption par le rectorat, a suscité 17 vœux établissement. C'est pourquoi, nous demandons que les collèges Victor Duruy, Chaptal, Octave Gréard, Jules Ferry, Carnot et le lycée Racine passent enfin au mouvement et que soient proposés aux stagiaires des postes dans des établissements de catégorie intermédiaire ou mieux encore que les stagiaires soient placés en surnombre auprès de CPE chevronnés, ce qui les placerait dans de meilleures conditions de formation.

Et au cas où l'administration refuserait de revenir à ce système de formation qui a pourtant fait ses preuves, il est néanmoins indispensable d'assurer un plus grand turn-over des postes bloqués et que ceux qui le sont depuis plusieurs années soient enfin proposés aux collègues titulaires.

Concernant l'attribution des postes spécifiques, nous rappelons que le SNES est opposé à cette procédure de recrutement particulier et que la circulaire n°82-482 du 28 octobre 1982, toujours en application, précise expressément que « les fonctions du conseiller d'éducation et du conseiller principal d'éducation ne doivent pas être réduites à une spécialisation : le conseiller (...) principal d'éducation ne peut en particulier être spécialisé dans les responsabilités d'internat ». Nous répétons donc, une fois de plus, que tout CPE est susceptible de travailler en collège et en lycée avec ou sans post-bac, avec ou sans internat.

Cette année encore, comme nous l'avons démontré lors du dernier GT, cette procédure de recrutement s'est encore révélée être une véritable mascarade puisque seulement 5 candidats sur 14 ont reçu un avis favorable, qu'il n'a nullement été tenu compte de leur expérience, de leur engagement et de leur motivation à moins que le candidat ait un parcours international et/ou qu'il puisse pratiquer une langue

étrangère. Par contre, être doté d'une personnalité intéressante suffit pour recueillir un avis favorable. Cette procédure de postes spécifiques a d'ailleurs montré ses limites cette année avec l'exemple du lycée Tirel : comment expliquer que deux postes avec le même contenu sur le plan des missions des CPE soient mis au mouvement, et que l'un soit spécifié et pas l'autre ? La réponse est le logement et après analyse des avis et des témoignages des candidats recalés ou non, on comprend que cette procédure a pour objectif de permettre au chef d'établissement, avec l'aide de l'Inspection vie scolaire, de choisir son CPE qui, en échange de ce logement, devra faire preuve d'une grande docilité et d'une grande disponibilité, renvoyant la circulaire sur les 35 heures dans les oubliettes du statut des CPE.

La spécification des postes CPE qui ne sont pas en REP+ n'est finalement qu'un lamentable marchandage : un logement en échange d'une grande disponibilité et d'un élargissement des missions du CPE retenu.

Concernant le mouvement lui-même, force est de constater qu'il est encore très réduit puisque, après soustraction des annulations, sur les 106 CPE qui ont finalement formulé des vœux validés, seulement 52 collègues sont mutés en établissement et 5 sur la zone de remplacement. Et sur ces 57 collègues mutés, 27 devaient nécessairement être affectés. Ce qui veut dire que seulement 30 collègues parisiens ont pu changer d'établissement cette année, soit même pas 10% de l'ensemble de l'effectif de l'académie. Cette situation scandaleuse est provoquée par la suppression de postes de CPE dans l'académie de Paris au nom de cette absurde notion de surconsommation (6 postes en voie de suppression indiqués dans le document bleu), par le blocage de deux postes REP+ (Clémenceau et Rouault) et par les sept postes bloqués pour les stagiaires, soit un total de 17 postes. De nombreux collègues, avec une ancienneté importante et des barèmes conséquents, ne peuvent pas muter et donc évoluer dans leur métier et passer d'un type d'établissement à un autre (Absence d'évolution qui leur sera ensuite reprochée lorsqu'ils postuleront pour un poste spécifié !). Afin que les CPE puissent muter plus facilement, les élus Snes demandent la fin du gel des postes CPE, la remise au mouvement des postes berceaux et la ré-injection dans le mouvement des postes SPEA REP+ qui n'ont pas été attribués.

Plus précisément sur ce dernier point, le Snes-Fsu n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'administration depuis plusieurs semaines sur l'absurdité du mouvement SPEA, qu'il s'agisse des CPE ou des enseignants. Et en ce qui concerne les postes SPEA REP+, il n'y a aucune raison de les extraire du mouvement si ils ne trouvent pas preneurs suite à la procédure de recrutement particulier et de les confier à des non-titulaires, ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre de collègues titulaires sur la zone de remplacement et de permettre encore une fois aux chefs d'établissement de choisir leurs CPE, comme c'est d'ailleurs le cas au collège Georges Rouault depuis au moins deux ans. Quelle est la règle de droit qui permettrait à l'administration de favoriser les contractuels, par la force des choses plus dociles, au mépris des titulaires qui ont droit à un poste. Les élus Snes-Fsu demandent la fin des postes SPEA avec logement et la fin des postes SPEA REP+ et exigent le respect de la circulaire académique du 12 mars 2015 qui en son article 7 précise expressément que « les postes non pourvus (...) dans le cadre du mouvement spécifique académique seront attribués au barème dans le cadre du mouvement classique, selon l'ordre des vœux exprimés par les intéressés, y compris par la procédure d'extension des vœux (...) ».

Par conséquent, lorsqu'un poste n'a pas été attribué suite au mouvement spécifique ou lorsqu'il est vacant parce que son titulaire est en détachement, le titulaire doit être prioritaire sur le contractuel. C'est pourquoi, nous demandons que les collèges Clémenceau et Rouault passent au mouvement. Nous sommes à la disposition de l'administration pour lui proposer les chaînes qui en découleront.

Pour conclure, le SNES-FSU regrette une fois de plus que les CPE n'aient pas été placés dans des conditions transparentes pour formuler leurs vœux. Le Snes-Fsu demande la fin des postes gelés, la fin des postes berceaux et au minimum un plus grand turn-over dans les postes attribués aux stagiaires, ce qui contribuerait à rendre le mouvement plus fluide. Le Snes-Fsu conteste le bien-fondé des postes spécifiques pour logement ou pour REP+ et exigent que les postes non attribués soient réinjectés dans le mouvement pour être finalement confiés à des titulaires conformément à la circulaire académique du 12 mars 2015.